

CHARTRE DU VOYAGE D'ETUDES

Chaque étudiant doit lire cette charte attentivement, s'engager à suivre ses instructions et la signer.

I. Organisation du voyage

- L'École prend en charge une majeure partie des frais des billets d'avion et d'hébergement. L'étudiant sera redevable d'un complément à payer pour son billets et l'hébergement ainsi que les frais de visa, de transport local et ses repas.
- Toute dépense engagée par SUP'COM sur son propre budget, et dont l'étudiant ne bénéficie pas pour une raison quelconque (désistement, absence injustifiée, non-participation...), devra être remboursée intégralement par l'étudiant concerné. Ce remboursement s'effectuera par tout moyen que l'École jugera approprié, conformément aux procédures internes en vigueur.
- Des responsables parmi les étudiants (Étudiants Responsables – ERs) et un enseignant accompagnateur (EA) seront désignés et communiqués aux membres de chaque destination. Ces personnes seront les vis-à-vis de chaque groupe, vous revenez vers eux pour toutes demandes d'information.
- Un programme de voyage sera fixé par les ERs en collaboration avec l'EA de chaque destination et communiquer à tous les étudiants. Le programme comporte des visites pédagogiques avec nos partenaires internationaux et des visites culturelles. Il doit être suivi à la lettre par tous les membres du groupe. Toute absence à une activité prévue, dans le programme qui vous sera communiqué avant le départ, vous causera des sanctions sévères (le prélèvement de la bourse).
- Chaque groupe doit respecter les instructions indiquées par son accompagnateur.

II. Comportement pendant le voyage

- Il faut impérativement adopter un comportement qui ne représente aucun risque pour sa santé ou sa sécurité ou celles d'autres.
- Tous les étudiants sont appelés à préserver la bonne réputation de l'École et d'en donner une image honorable.
- Chaque étudiant doit agir d'une manière responsable et respectueuse envers la communauté locale et universitaire.
- Il est recommandé à chaque étudiant de tirer le meilleur parti de votre séjour à l'étranger.

III. Comportement pendant les visites

- Chaque étudiant doit respecter le code vestimentaire "business casual", dans le cadre des visites d'entreprises et des établissements académiques.
- Il est demandé aux étudiants d'être ponctuels et attentifs, de s'intéresser aux présentations, prendre des notes et poser des questions.
- Tous les étudiants doivent rester groupés et respecter le code de conduite de leurs établissements d'accueil.

IV. Responsabilités

- Il faut éviter de prendre des objets de valeur, le cas échéant, personne n'est responsable de toute perte ou de vol.
- Il faut faire attention à ne pas laisser ses affaires sans surveillance et de tenir son sac.

V. Respect de la charte

- Chaque étudiant doit s'engager à suivre les instructions de cette charte, sous peine d'être sanctionné.
- Chaque étudiant doit signer cette charte pour qu'il puisse participer à ce voyage.
- Toute infraction de la charte du voyage et les instructions de son accompagnateur, un conseil de discipline sera convoqué pour se décider des sanctions envisagées.
- Une fois engagé, l'étudiant n'aura pas la possibilité d'annuler son voyage. Dans le cas de désistement, une déduction des frais engagés sera effectuée sur la bourse.

Nom et Prénom :

Destination-groupe :

Date :

Signature